

**2022 DAE 15** Subvention de  
avenant n° 2 à la convention  
syndicales de la Bourse du



fonctionnement 2022 (21 000 €) et  
avec l'association des organisations  
travail

## **PROJET DE DELIBERATION**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

L'aide de la Ville de Paris aux organisations syndicales se traduit, outre les subventions versées aux sept organisations syndicales les plus représentatives et la mise à disposition de locaux, par une aide au fonctionnement d'une association mutualisant les moyens entre syndicats dénommée association des organisations syndicales de la Bourse du travail (ASO-BT).

Cette association mutualise l'intervention des unions départementales syndicales dans la gestion des différentes salles de réunion et bureaux de la Bourse du travail conformément au règlement de celle-ci. Elle organise la tenue des permanences d'accueil en droit du travail au bénéfice des salariés et anime un site Internet. À travers ses permanences de conseil en droit du travail, travailleurs et demandeurs d'emploi parisiens sont ainsi reçus et conseillés sur leurs droits en tant que salariés. Grâce à ces permanences, près de 6000 personnes sont reçues chaque année en période de fonctionnement normal (hors COVID) et environ 4000 le furent au cours de l'année 2021.

La subvention proposée contribue notamment à la rémunération des salariés de l'association. Ces derniers se verront proposer un contrat de droit public au sein de l'établissement public de la Bourse du travail à compter du deuxième semestre 2022.

Le montant proposé de 21 000 euros d'aide au titre de l'année 2022 tient compte des besoins en financement de l'association ainsi que de cette évolution en cours dans l'organisation administrative du service public.

Compte tenu de l'intérêt de cette action d'accompagnement en faveur des travailleurs et demandeurs d'emploi parisiens, je vous propose d'accorder notre

soutien à l'ASO-BT par l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 21 000 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris